

DEC 13/2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 juin 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 juin 2013

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits no DEC 13/2013 - Section III - Commission - du budget
général 2013



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 24 juin 2013
(OR. en)**

11479/13

FIN 365

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	24 juin 2013
Destinataire:	M. Brian HAYES, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 13/2013 - Section III - Commission - du budget général 2013

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 13/2013.

p.j.: DEC 13/2013



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 21/06/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013
SECTION III - COMMISSION TITRES 11, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 13/2013

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières
ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés

CE	- 680 000
CP	- 680 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1103 Pêche internationale et droit de la mer
ARTICLE - 11 03 01 Accords internationaux en matière de pêche

CE	680 000
CP	680 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

11 03 01 - Accords internationaux en matière de pêche

b) Données chiffrées à la date du 31/05/2013

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	29 010 000	28 674 039
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	29 010 000	28 674 039
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	27 249 994	1 134 080
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 760 006	27 539 959
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	2 440 006	28 219 959
7. Renforcement proposé	680 000	680 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,34%	2,37%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 14 des Règles d'application (RAP) par rapport au crédits de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 31/05/2013	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le Conseil a adopté en date du 15 mai 2013 la Décision relative à la signature et à l'application provisoire du Protocole avec la Côte d'Ivoire, paraphé à l'issue des négociations du 9 janvier 2013 (réf. doc du Conseil n. 9425/13, point I du COREPER du 15/5/2013). Il s'agit en particulier de la Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République de Côte d'Ivoire.

Ladite Décision permet la continuation de l'activité de pêche des navires de la flotte européenne dans les eaux ivoiriennes et engage par conséquent l'Union Européenne au paiement de la première tranche de la contrepartie financière.

Par conséquent, il s'avère maintenant nécessaire de pouvoir disposer de la dotation budgétaire sur la ligne opérationnelle 11 03 01, afin de pouvoir effectuer les engagements et les paiements découlant de la base légale citée ci-dessus, pour un montant de EUR 680 000, pour l'année 2013.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

40 02 41 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 31/05/2013

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	278 891 985	188 563 836
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-49 000 000	-4 843 254
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	229 891 985	183 720 582
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	229 891 985	183 720 582
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	229 211 985	183 040 582
7. Prélèvement proposé	680 000	680 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,24%	0,36%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 14 des Règles d'application (RAP) par rapport au crédits de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 31/05/2013	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les soldes des crédits d'engagement et de paiement actuellement disponibles sur la ligne de réserve sont suffisants pour couvrir le renforcement de la ligne opérationnelle.